

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.031

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 2000

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Violon sur le Sable : signature d'un marché négocié avec la
SARL PRODUCTION 114

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 Janvier 2000 a émis un avis favorable à la conclusion d'un tel marché.

Le Violon sur le Sable a traditionnellement lieu tous les ans au mois de Juillet.

Il s'agit d'un concert de musique classique interprété par une quarantaine de musiciens de l'Opéra de Paris, et autres orchestres, clôturé par un feu d'artifice.

Le Conseil Général de Charente-Maritime a décidé de participer à cette manifestation au titre de l'opération "Sites en Scènes".

Il s'agira de trois concerts se déroulant les 16, 18 et 20 Juillet 2000.

Le coût est de 1.400.000 F TTC.

Violon sur le Sable est une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle dont le détenteur est la SARL PRODUCTION 114.

Dans ces conditions, il est proposé de conclure avec cette société un marché négocié sans mise en concurrence compte tenu des droits exclusifs détenus par la SARL PRODUCTION 114.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 Janvier 2000 a émis un avis favorable à la conclusion d'un tel marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 Janvier 2000,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché négocié avec la SARL PRODUCTION 114 conformément au projet joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS